

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1103

présenté par
Mme Vidal et M. Rousset

à l'amendement n° 962 de M. Philippe Vigier

ARTICLE 8 BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.